

LOT 4.6

Fiche technique

Aménageur

Paris Batignolles Aménagement Lot 4.6

Opérateur

Direction du Patrimoine et de l'architecture de la Ville de Paris

Programme

8 850 m²
Centre sportif : 1 846 m²
Collège : 3 800 m² (480 élèves)

Livraison

Septembre 2014

Un collège et un centre sportif sur le secteur Saussure

A la suite d'une consultation lancée par la Ville de Paris pour la réalisation d'un collège et d'un centre sportif sur le secteur Saussure, le jury a retenu le projet de l'Atelier 2/3/4. Cet équipement public, situé le long du faisceau ferré Saint Lazare, à l'angle des rues Christine de Pisan et Saussure, accueillera un collège de 3 700m² (environ 4 80 élèves), une cour de récréation de 1 500 m², un restaurant scolaire de 250m², un centre sportif de 1 850m² accessible au public en dehors des temps scolaires.

L'équipement se développe en un « L » ouvert au sud qui protège la cour de récréation des nuisances ferroviaires. L'aile du bâtiment qui se dresse le long des voies ferrées s'organise vers la cour avec des salles de classes protégées du bruit par un couloir intérieur de desserte. Le gymnase semi enterré constitue le socle du bâtiment et de la cour et évite l'écueil d'une trop grande massivité dans sa relation au quartier. Les façades allient voile de béton et vêtture d'aluminium pour une bonne isolation phonique côté voies ferrées et structure bois et aluminium côté cour. .



La livraison de ce programme réalisé par la direction du patrimoine et de l'architecture de la Ville de Paris est prévue pour le 3ème trimestre 2014.

PRINCIPALES QUALITES D'USAGE

- Un bâtiment implanté le long des voies ferrées pour préserver la cour de l'école des nuisances ferroviaires
- Un centre sportif formant un socle sur lequel repose le collège tout en bénéficiant de la lumière naturelle et de vues sur les jardins
- Des accès dédiés pour les logements et les équipements.

PRINCIPALES QUALITES ENVIRONNEMENTALES

- Consommation inférieure à 50 kWh/m²/an (sans intégrer dans le bilan le recours à l'énergie photovoltaïque), contre 130 kWh/m²/an en moyenne dans le cadre de la réglementation thermique en vigueur
- Raccordement à une boucle d'eau chaude utilisant très majoritairement les énergies renouvelables (objectif visé : 85%)
- 65m² de panneaux solaires thermiques en toiture couvrant 50% des besoins en énergie du restaurant scolaire et des logements
- 1 300 m² de toitures végétalisées pour favoriser la biodiversité et permettre la récupération et la valorisation des eaux pluviales
- Une enveloppe mixte « bois béton » pour permettre un confort d'été grâce à un système de régulation thermique vers l'extérieur